

Je dois dire que nous avons eu le temps de lire la déclaration du ministre ainsi que le communiqué, mais nous n'avons pu jeter qu'un rapide coup d'œil sur le rapport proprement dit. Au cas où vous l'ignorerez, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un rapport extrêmement complexe truffé de ramifications, d'implications et de complications. La moitié du rapport qui compte environ 154 pages constitue l'étude proprement dite alors qu'il y a au moins 75 pages de graphiques, de tables et d'annexes. Il serait très difficile, j'ose dire, d'étudier en trois heures un document que le ministre a entre les mains depuis trois mois. Je ne prends pas cela à la légère. J'essaie de ne pas être trop sévère mais je tiens à ce que le ministre sache, qu'étant donné l'importance de ce document, nous ne pouvons pas en trois heures étudier à la fois le texte, les graphiques et les annexes et, en tirer des conclusions. Nous sommes devant un débat sur les pensions qui se poursuivra dans le secteur public et dans l'entreprise privée.

Je vous renvoie à la déclaration du ministre, à la page 5, au sujet d'une question importante. Il dit ceci: «les représentants syndicaux qui assistaient à ces réunions m'ont clairement laissé entendre qu'ils n'étaient pas prêts à endosser intégralement le programme que je viens d'annoncer.» Je ne m'étendrai pas trop longtemps là-dessus. Je me demande quelle sorte de consultations nous avons avec les agents négociateurs de la Fonction publique. Je crois comprendre qu'il y en a eu très peu. Bien sûr, le ministre réfutera mes propos, et il est donc inutile que je m'attarde trop là-dessus, mais s'il y en a eu, ce n'était que pour la forme.

Je crois qu'en fin de compte le ministre dispose d'une échappatoire. Je me reporte encore au discours où, à la page 6, il est dit que le bill énoncera précisément tous les détails quotidiens d'application de ces principes et mesures politiques, dans des situations individuelles et spéciales, et veillera à ce que l'entrée en vigueur des nouveaux règlements se fasse sans heurts et de manière équitable. Cela est extrêmement important. Le ministre a affirmé sans aucune hésitation qu'il était en faveur de l'indexation des pensions; que celles-ci devaient reposer sur les solides bases actuarielles, et qu'elles ne devraient rien coûter aux contribuables.

C'est là notre politique, Votre Honneur. On n'a pas à en douter. J'entends le bon vieux docteur en face qui murmure «hmm». J'essaie d'être le plus sérieux possible. La question est extrêmement importante. Nous avons écouté le ministre sans chahuter parce que nous savons qu'il s'agit là d'une question très délicate. Je ne veux pas d'intervention indue de la part de députés d'en face qui n'ont lu ni la déclaration du ministre, ni le communiqué et qui n'ont aucune idée de ce que contient le rapport Tomenson-Alexander.

Sans m'attarder à des faits accessoires, permettez-moi de dire que le ministre vient de faire une déclaration fort importante. Comme je l'ai déjà dit, cette approche comporte l'indexation, même si le ministre aime jouer sur les mots, les escamotant à l'occasion pour les reprendre par la suite. Il s'agit bel et bien d'une forme d'indexation, monsieur l'Orateur. Il a tout simplement affirmé que nous ne pouvons pas nous permettre le genre d'indexation que nous avons eu jusqu'ici et qui engage notre avenir. Il nous faut donc examiner la question de plus près. Nous opterons pour l'indexation, mais elle devra être acceptable au point de vue actuariel. C'est ce que le chef de mon parti soutient depuis quelques mois.

Pensions

La déclaration du ministre soulève maintes questions relativement à ce qui se produit chez nous en matière de sécurité de la vieillesse. Au chapitre du revenu garanti—je vois que le ministre hoche la tête, mais je veux simplement que cela soit consigné au compte rendu—ceux qui ne seront pas touchés par ce bill mais qui sont curieux de nature vont se poser des questions. A mon humble avis, il n'y a pas lieu de faire confiance au gouvernement actuel. Je n'ai pas parlé du ministre. Je le file depuis quelques années, et je dois le surveiller de très près. Il est habile et rusé, mais foncièrement il s'efforce d'être honnête.

Je veux plaider la cause des bénéficiaires du régime de sécurité de la vieillesse, du régime de supplément de revenu garanti, du régime de pension pour les anciens combattants et du Régime de pensions du Canada. Cette mesure ne vise pas ces gens, et je vois que le ministre hoche la tête pour signifier qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Plus tard, au cours de la période de questions, nous le verrons se lever pour répondre à cela en disant: «Oui, le député a entièrement raison; il n'y a pas lieu de s'inquiéter». Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que lorsque le gouvernement a annoncé qu'il n'augmenterait pas les prestations de sécurité de la vieillesse, le ministre avait dit: «Nous n'avons pas les moyens de maintenir les services sociaux que nous avons actuellement, et nous allons revoir de très près tout ce domaine». Je me permets peut-être de le paraphraser. Mais j'aimerais que le ministre nous assure aujourd'hui qu'il ne se paie pas la tête des personnes âgées et de ceux qui, à cause de l'ineptie du gouvernement et de sa mauvaise gestion de l'économie, n'ont pas les moyens d'exister. Il me donne cette assurance, mais je tiens à m'assurer qu'il pourra encore le faire après mes remarques et celles d'autres, car j'ai encore à l'esprit le contrôle des prix et des salaires.

Je me souviens de l'époque où le gouvernement déclarait que le contrôle des prix et des salaires n'avait jamais fonctionné en Grande-Bretagne ni aux États-Unis et que le gouvernement ne l'adopterait jamais. Qu'en est-il aujourd'hui? Je n'ai pas besoin de vous le dire. Je constate que le 12 octobre dernier le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé une lettre dans laquelle je ne dirai pas qu'il a induit en erreur les Canadiens de propos délibéré, car ce serait antiréglementaire, mais je dirai qu'il a quelque peu manqué de franchise. Dans cette lettre, il parlait des gens en général, et il a dit ceci:

Protéger de l'inflation les pensions en les indexant sur la hausse du coût de la vie devrait être l'un des principes mêmes de nos régimes de pensions... Elles ne sont pas la cause de l'inflation, mais la subissent plutôt. Il est de notre devoir d'aider à les protéger.

M. Andras: Qu'est-ce qui a changé?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre demande maintenant ce qui a changé. Cela voulait dire, selon moi, que le principe de l'indexation demeurerait tel quel. Il y a donc un changement, car il ne s'agit plus de la même forme d'indexation. Pourtant, il y a la lettre du 12 octobre du premier ministre, et je crois que c'est la même attitude qu'il a adoptée devant l'Association des employés de la Défense nationale qui se sont sentis rassurés en se disant qu'ils n'avaient pas besoin de s'inquiéter puisque le premier ministre s'en occupait.

En ce qui concerne la compensation totale, cela me semble être un thème nouveau. En présentant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, le Conseil du Trésor a déclaré que les allocations indexées ajoutent environ 30 p. 100 à la rémunération de base. Je tiens à insister là-dessus. Nous